



Doc. 11556

04 avril 2008

Réaction de l'Europe aux violations des droits de l'homme perpétrées par la Chine au Tibet

Question écrite n° 544 au Comité des Ministres

de Mme Tina ACKETOFT, Suède

A six mois tout juste des jeux Olympiques à Pékin, le Gouvernement chinois continue de violer les droits de l'homme. Ces dernières semaines, les violations les plus flagrantes se sont produites au Tibet.

Depuis l'occupation chinoise du Tibet en 1949, plus de 150 000 Tibétains ont fui leur pays natal et l'on estime à 3 000 le nombre de Tibétains qui traversent chaque année l'Himalaya, en quête d'une vie plus libre. Outre qu'ils mettent leur vie en danger ou peuvent attraper de graves engelures, ils risquent la torture et l'emprisonnement s'ils sont arrêtés par les militaires chinois. Le régime chinois a toujours limité le droit des Tibétains à pratiquer leur religion et à jouir de leur liberté d'expression et de réunion. On peut aussi mettre sérieusement en doute le fait que les Tibétains profitent réellement des ressources naturelles exploitées par le gouvernement.

Les violations actuelles sont probablement les pires depuis longtemps mais les violations commises par la Chine contre la communauté tibétaine ne datent pas d'hier.

Le 10 mars, un groupe de manifestants, essentiellement des moines, auraient été blessés et placés en détention au centre de Lhassa. Cette manifestation avait pour but de marquer le 49e anniversaire du départ en exil du dalaï-lama. Le 11 mars, selon des témoins oculaires et les médias, la police chinoise a utilisé des gaz lacrymogènes et des pistolets à impulsions électriques pour disperser un groupe qui demandait la libération de moines précédemment arrêtés.

Amnesty International, notamment, a sévèrement condamné ces violations des droits de l'homme. Les manifestants ont le droit d'organiser des réunions et des protestations pacifiques. La Chine ne respecte pas le droit international en privant les Tibétains de leur droit à la liberté d'expression et de réunion.

Il est grand temps que le reste du monde condamne vigoureusement les récents événements survenus au Tibet. Les membres de la communauté internationale doivent reconnaître que les droits de l'homme sont universels.

Je demande, par conséquent, au Comité des Ministres s'il reconnaît que les actions des autorités chinoises constituent une violation de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de la Convention européenne des droits de l'homme.

Dans le cadre de la mission de protection des droits de l'homme qui est celle du Conseil de l'Europe, quelles mesures le Comité des Ministres envisage-t-il de prendre pour s'assurer que le Gouvernement chinois se conforme à la Déclaration universelle des droits de l'homme?

